Date de création/révision: 01/07/2003

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1139

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES

EXTREMEMENT INFLAMMABLE - R12

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT TASKI TAPI ANTIGUM F78
- REFERENCE 1139
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Détachant chewing-gum en aérosol.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance active avec propulseur.

Constituants contribuant aux dangers
Néant

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

EXTREMEMENT INFLAMMABLE

R12 : extrêmement inflammable
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants.

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le Centre Anti-Poisons : 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

STOCKAGE

Conserver dans son emballage d'origine fermé.
Conserver dans un local frais, à l'écart de la chaleur et des rayons du soleil.
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
Rubrique(s) ICPE,1412.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
106-97-8 Butane pure (> 30%) - VLE=1810 mg/m3, soit 750 ppm
74-98-6 Propane liquéfié (15-30%) - Asphyxiant
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Dans les conditions normales d'utilisation, la protection des yeux et des mains n'est pas nécessaire.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: lavabo.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Aérosol, incolore.

PH non déterminé

Température de changement d'état

non déterminé

Point d'éclair

Non applicable en tant qu'aérosol.

Caractéristique d'explosivité

Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former.

Densité

non déterminé

Solubilité

non miscible ou difficilement miscible à l'eau .

10- STABILITE ET REACTIVITE

Pa de réaction dangereuse connue en cas d'usage conforme.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: le contact direct peut provoquer des brûlures
- yeux: le contact direct peut provoquer des brûlures
- inhalation: peut provoquer des irritations ou une asphyxie si une quantité importante a été inhalée.
- ingestion:pas d'effet nocif

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Nomenclature déchets: 16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 1950, AEROSOLS INFLAMMABLES, 2.1
IMDG:
AEROSOLS INFLAMMABLES, 2.1, UN 1950
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 2, 5F
IMDG: Fiche de sécurité: 2-13 - Polluant marin: non

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage des préparations dangereuses :
Symbole : F+ Extrêmement inflammable
Phrases R : R12
Phrases S : S9-23-51
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants.

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	**5 à < 15**	**15 à < 30**	**30 et +**
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques				
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				X
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Référence Internationale: MSDS1779 - Vers.3(21/06/2002)
BC.CA.Cs04(24/02/1998)
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99
Accès INTERNET: http://www.diese-fds.com

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles